

# Communauté d'Agglomération Seine Eure



## Proposition de zonage

## Saint Etienne du Vauvray



Rapport – Mars 2023

## 1. Contexte général

## 1.1. Contexte administratif

- Population<sup>1</sup>: **896 habitants**
- Nombre logements<sup>2</sup>: 376 logements dont 93 % de résidences principales, soit 353 logements
- Densité moyenne3 : 2,54 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

*Cf figure 1.* 

## 1.2. Urbanisation

#### Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)
Uh : Hameau densifiable	
AU : Zone à urbaniser dominante habitat	65
Auir : Zone à urbaniser projet de liaison	
A28/A13	
Auz : Zone à urbaniser dominante activités	
économiques	
Auzir : Zone à urbaniser dominante activités	
économiques projet de liaison A28/A13	
2AU : Zone à urbaniser à long terme	

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 650 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

*Cf figure 2.* 

1 et 2 : INSEE - données 2015

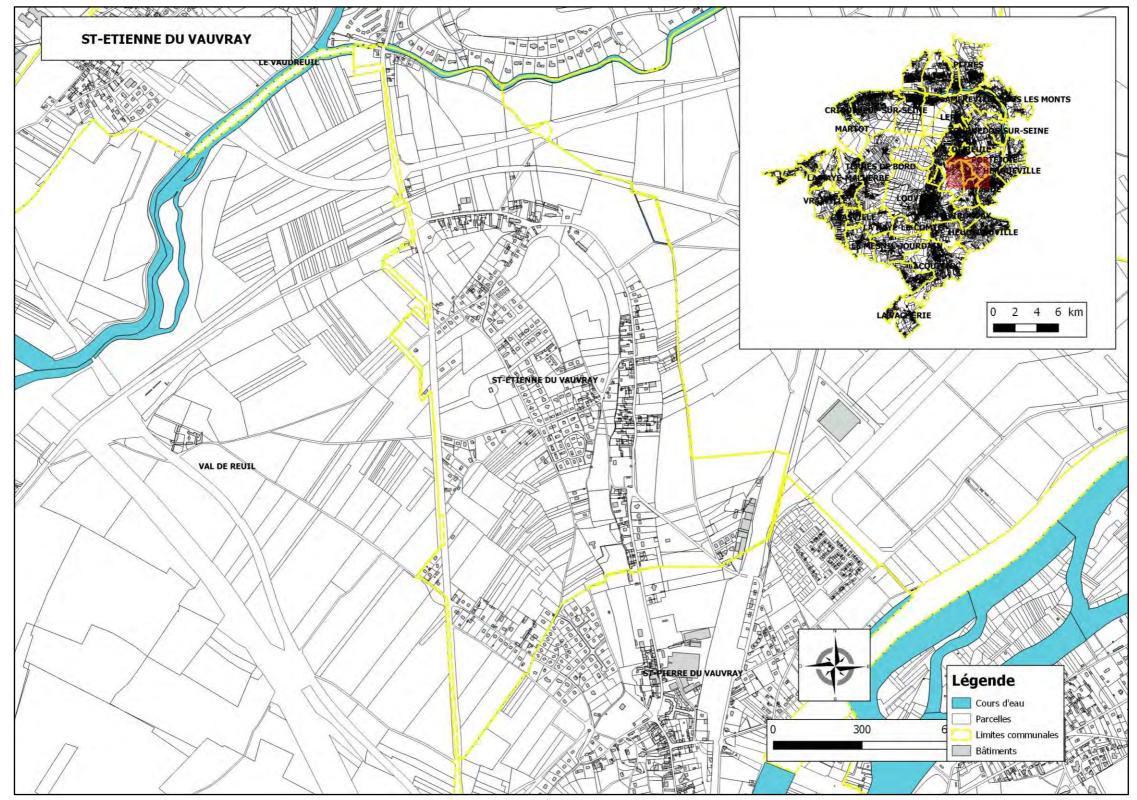


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire de la CASE (Réalisée par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

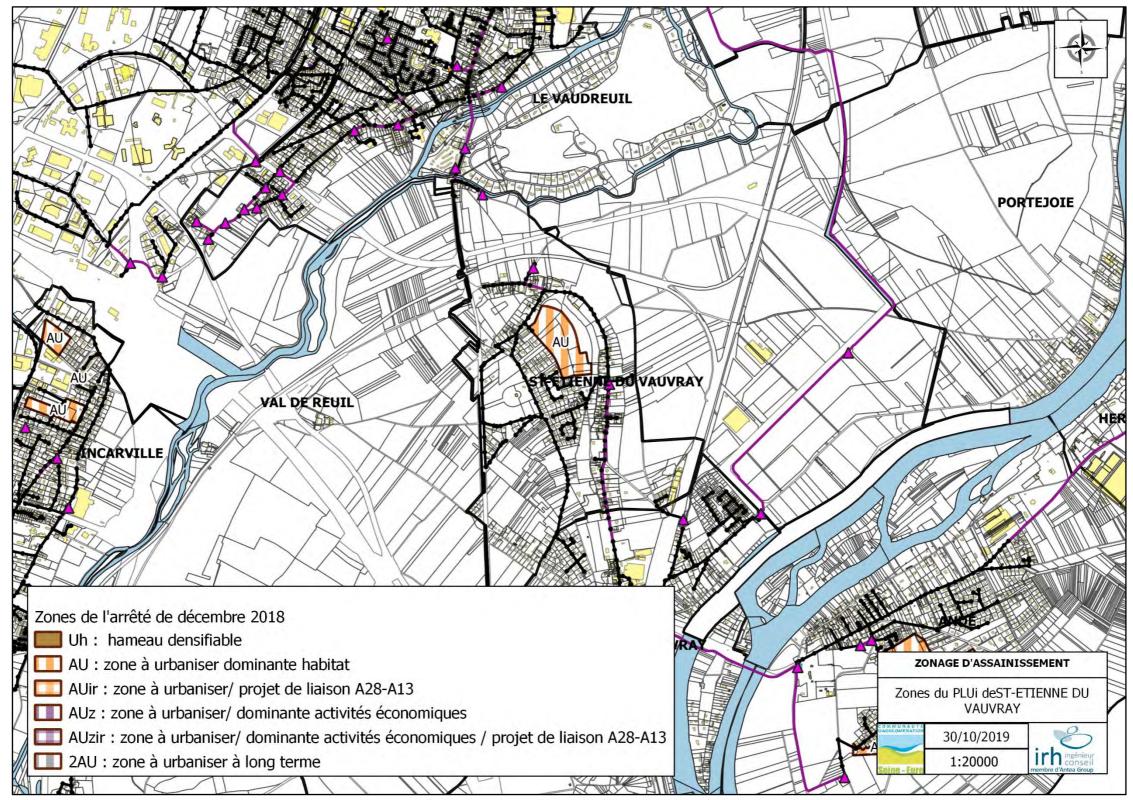


Figure 2 : Cartographie des zones à urbaniser (Réalisée par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

## 1.3. Contexte artisanal-industriel

La commune des entreprises de lavage de véhicule et exploitants de carrières, ainsi que des activités agricoles (2 élevages/ 1 céréales) assainies en ANC.

## 1.4. Bâtiments publics

Une école de 53 élèves avec une cantine servant 35 repas/jour, ainsi qu'une salle des fêtes de capacité 100 personnes sont présentes sur le territoire, assainies en collectif.

## 1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

## 2. Contexte environnemental

#### 2.1. Cours d'eau

La commune est bordée à l'Est par la Seine.

### 2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

• La ZNIEFF de type 1 « Les prairies du Bas Près »,

*Cf figure 3.* 

#### 2.3. Inondations

La commune est concernée par le PPRI de la Boucle de Poses.

Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

*Cf figure 4.* 

## 2.4. Remontée de nappe

Certaines zones au Nord sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et à l'Est à des inondations de cave.

Cf figure 5.

#### 2.5. Cavités souterraines

Il n'y a pas de cavité sur la commune.

## 2.6. Captage AEP

La commune est concernée par le périmètre éloigné du captage du Vaudreuil.

Cf figure 6.

## 2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des alignements d'arbres à protéger,
- Des alignements architecturaux à protéger

Cf figure 7.

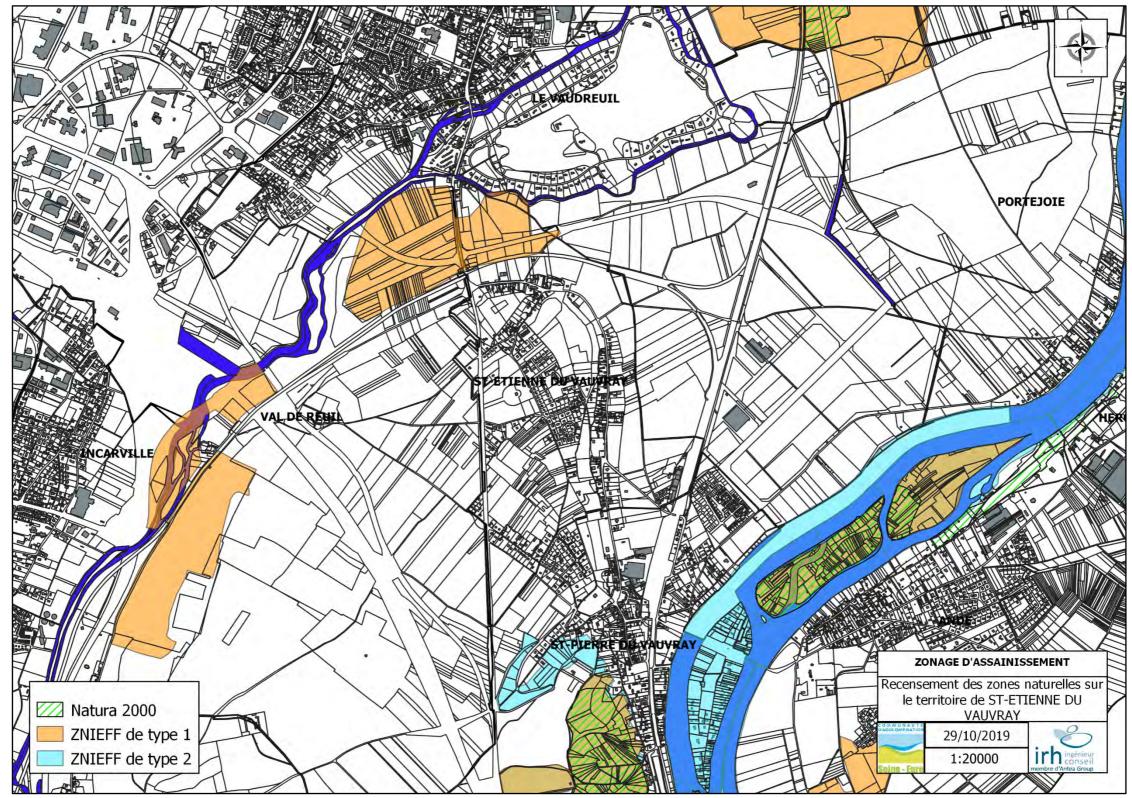


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

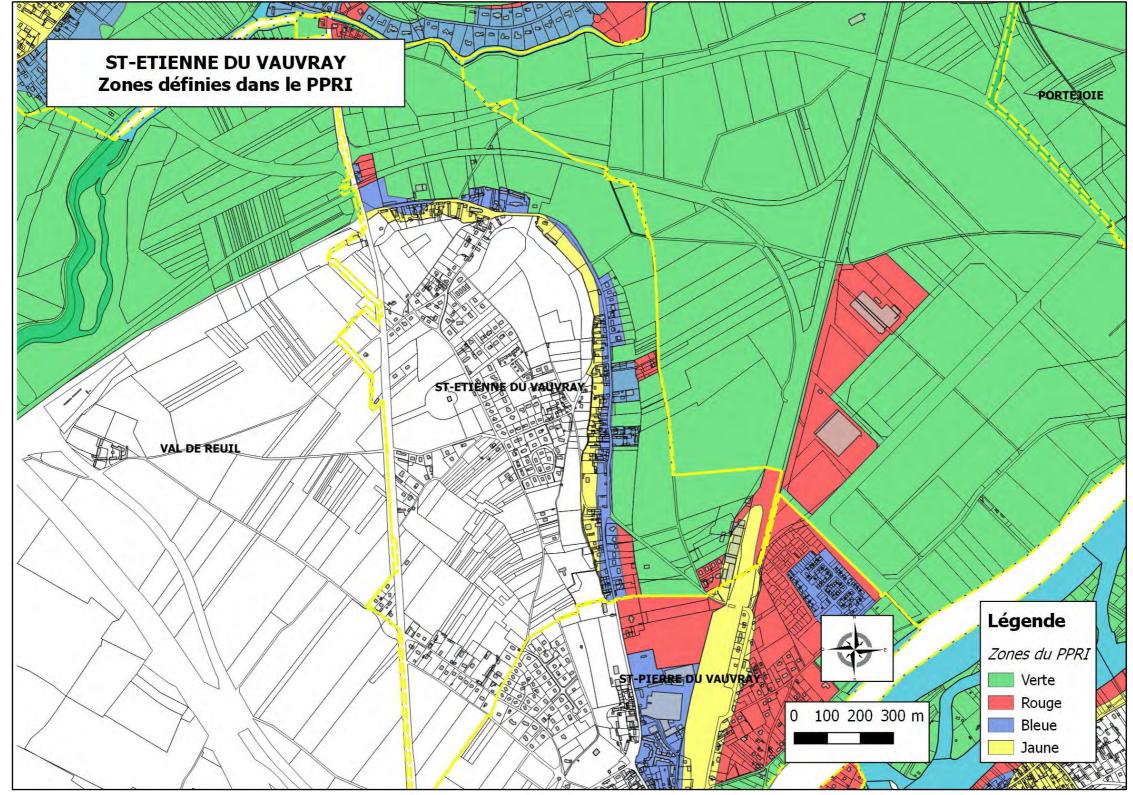


Figure 4 : Cartographie des zones définies dans le PPRI (Réalisée par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

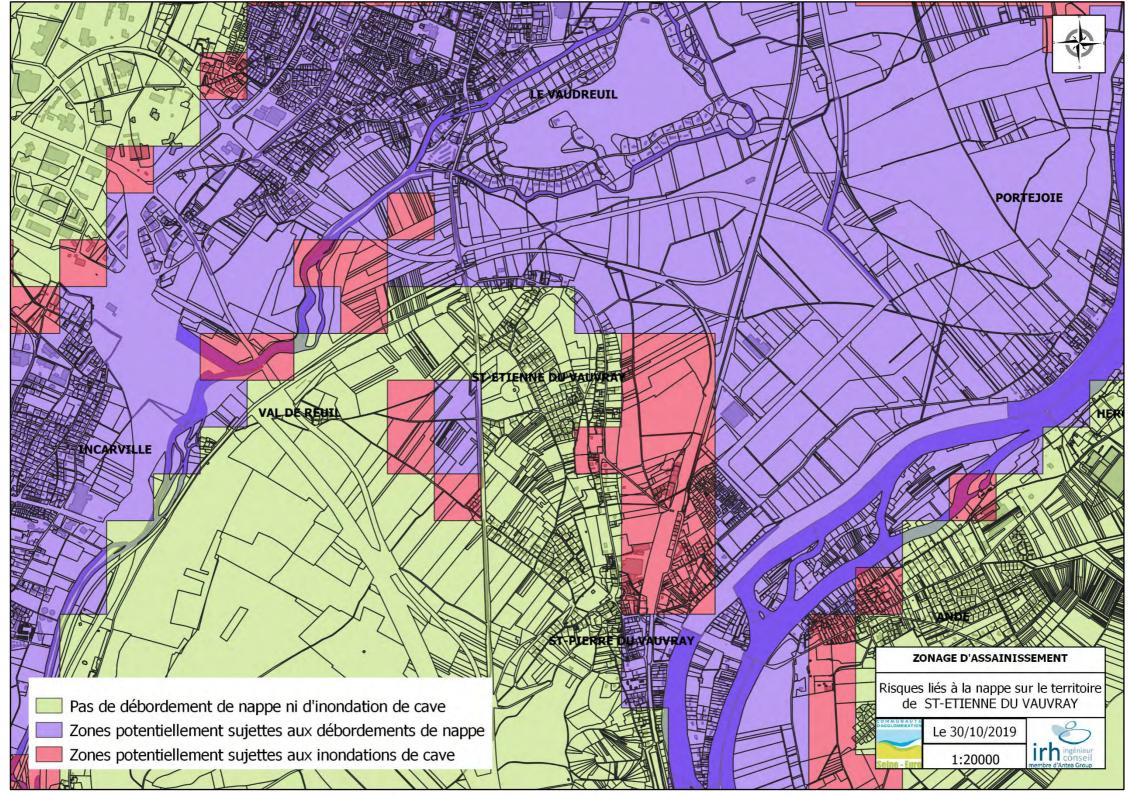


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

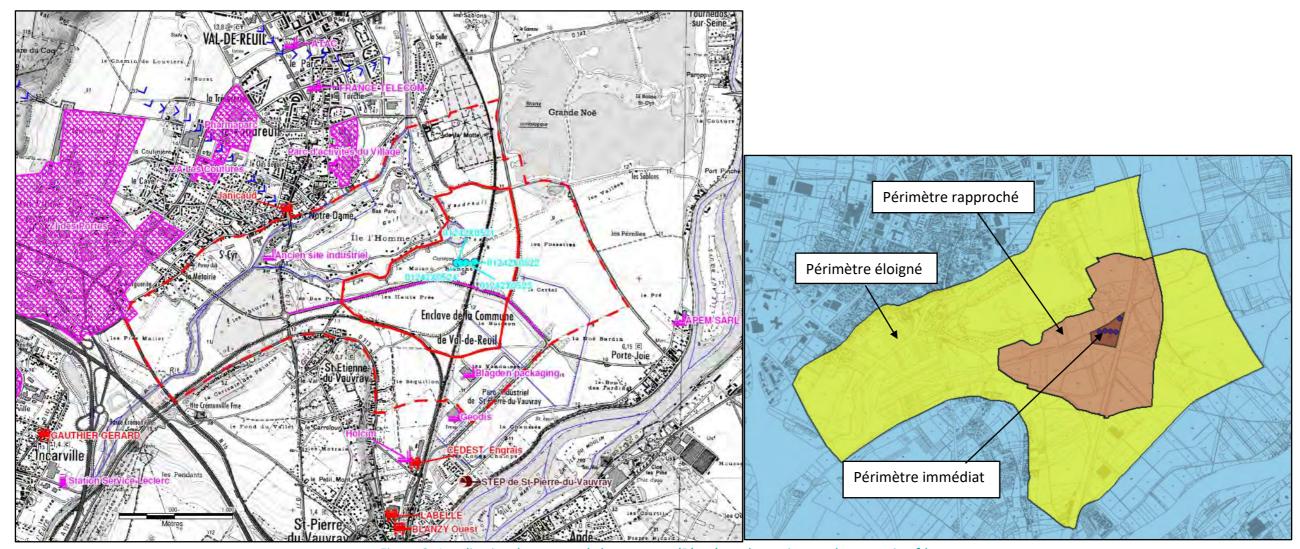


Figure 6 : Localisation du captage de la commune (D'après arshn-perimetre-de-protection.fr)

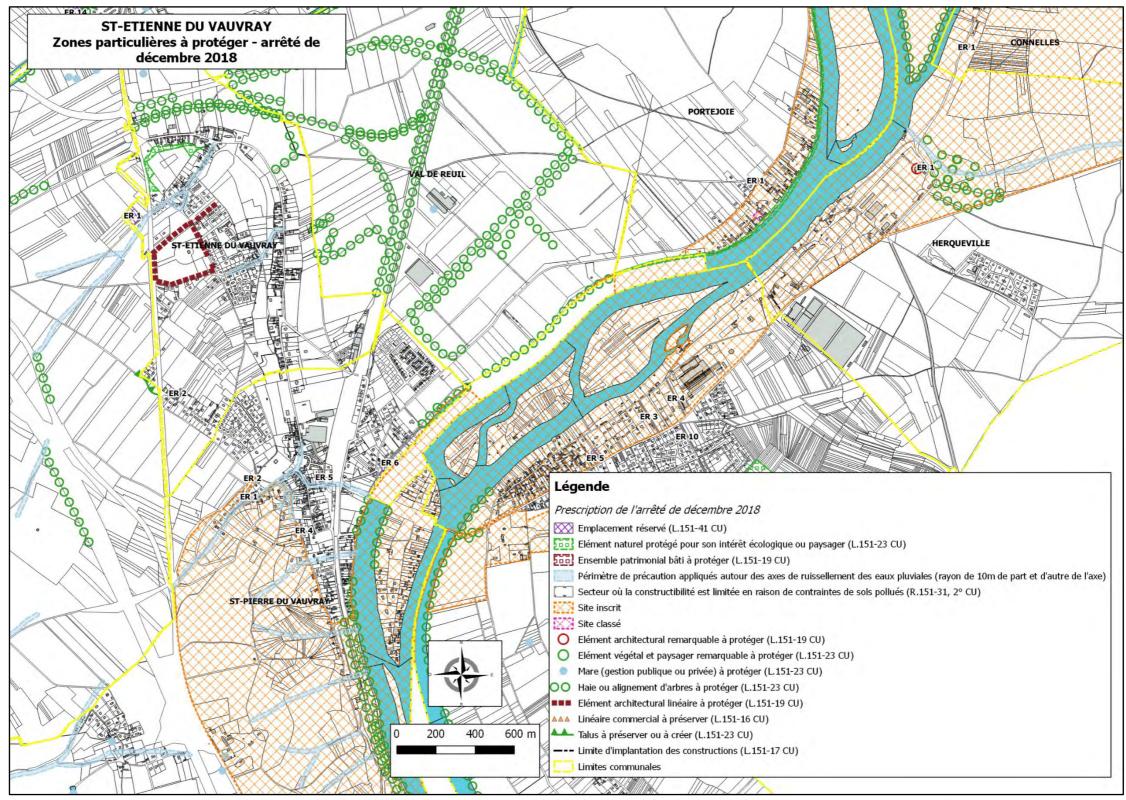


Figure 7 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

## 3. Assainissement existant

## 3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

Les zones prévues en assainissement collectif futur au niveau de la rue du Val et du Séquillon sont désormais desservies.

*Cf figure 8.* 

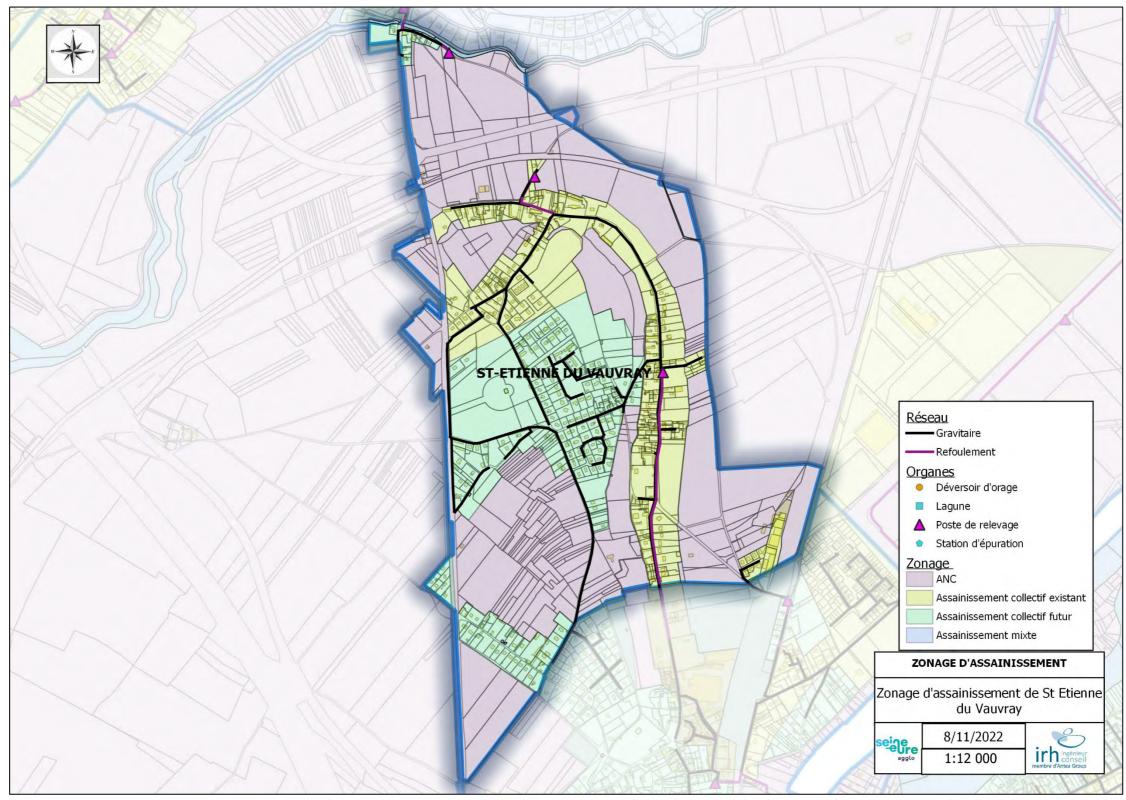


Figure 8 : Cartographie du réseau d'assainissement et zonage existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

## 3.2. Assainissement Collectif

Le système de collecte et traitement actuel vers Léry présente les caractéristiques suivantes (d'après le bilan annuel de la STEP 2017) :

## 3.2.1. Réseau

Tableau 1 : Caractéristiques du système de collecte en place (Données SIG et SATESE)

rabicad 1 redraceristiques ad systeme de contecte en place (Boimees old et sin 1201)		
Linéaire de gravitaire (ml)	6 498	
Linéaire de refoulement	1 256	
Postes de refoulement	3	
Nombre de raccordés	174	

### **3.2.2.** Station

Les effluents sont refoulés depuis St Pierre du Vauvray jusqu'à la STEP de Léry.

Tableau 2 : Caractéristiques du système en place (Données SATESE 2017)

STEP Léry			
Mise en eau	2009		
Capacité nominale (EH)	86 683		
Charge entrante 2017 (EH)	36 038		
Soit charge disponible (EH)	50 645		
Débit de référence (m³/j)	12 283		
Volume moyen annuel en entrée (m³/j) <sup>4</sup>	5 402		

<sup>4</sup> Moyenne des moyennes mensuelles

### 3.3. Assainissement non collectif

Si en 2006 la commune comptait 196 logements en ANC, elle n'en compte aujourd'hui que 5 (d'après le programme de la présente étude).

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
Α	3	12%
В	-	-
С	2	8%
D	3	12%
E	3	12%
NC	14	56%
Total	25	100%

#### Classe A:

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

#### Classe B:

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

#### Classe C:

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

### Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

#### Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

## 3.4. Type de sols

Plusieurs types de sols ont été identifiés sur la commune, correspondant à une filière d'ANC : Tableau 4 : Types de sols de la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
A2	Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes	Epandages	Tranchées surdimensionnées et peu profondes
В	Sols peu profonds avec surface limono-sableuse sur craie	Lits filtrants non drainé	Tranchées surdimensionnées ou contraintes de perméabilité
С	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Tertre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

Cf figure 9.

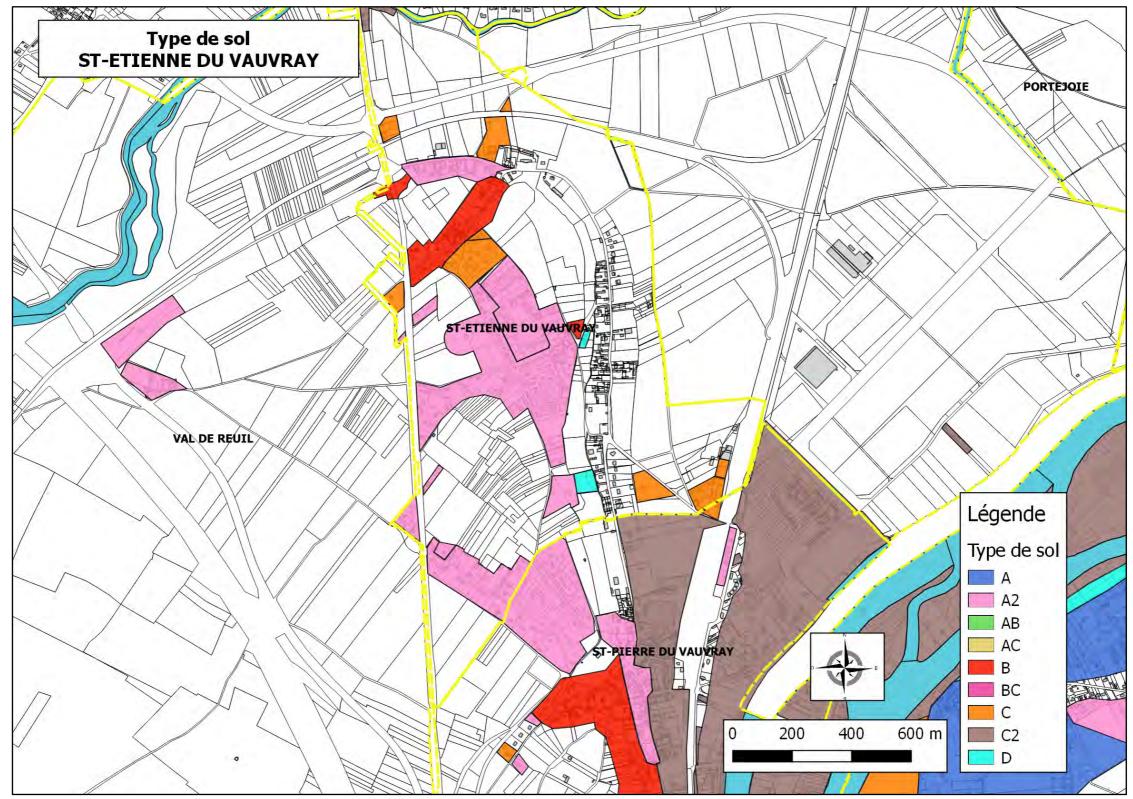


Figure 9 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

## 4. Conclusion

La commune est presque intégralement desservie, aucun raccordement supplémentaire n'a été étudié.

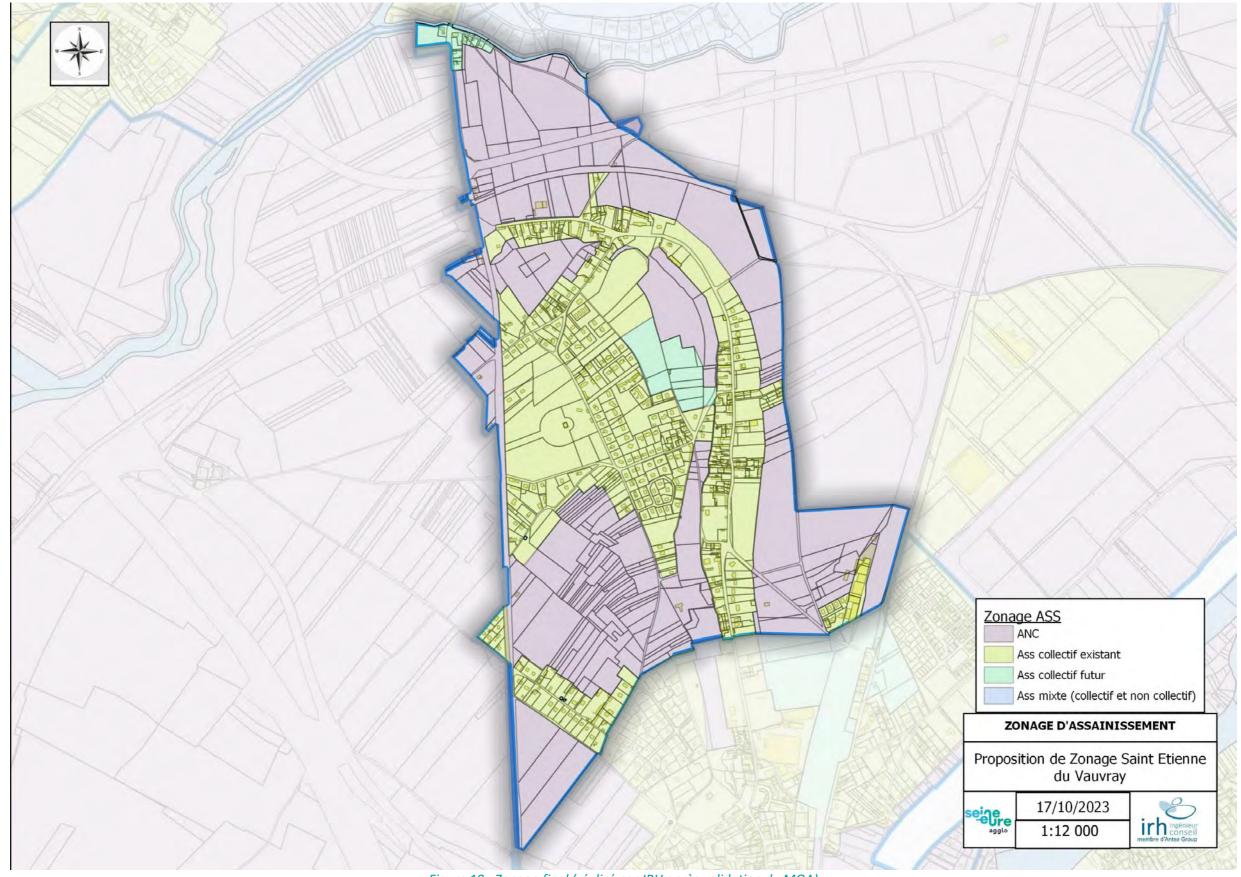


Figure 10 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)